

Liberté Égalité Fraternité



NOTE D'INFORMATION

n° 25.11 - Mars 2025

Enseignement agricole : insertion des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAPa à BTSA, six mois après leur sortie d'études en 2023

50 % sont en emploi salarié en janvier 2024

▶ Parmi les lycéens professionnels et étudiants de niveau CAPa à BTSA inscrits en dernière année d'un cycle d'études en 2022-2023 dans un établissement agricole public ou privé sous contrat, la moitié (51 %) sont toujours en formation l'année suivante. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études (49 %), la moitié sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire en 2023. En janvier 2024, parmi les jeunes hommes sortant de formation, 52 % sont en emploi. Cette proportion est de 48 % pour les jeunes femmes. Avec un taux d'emploi de 14 %, ces dernières s'insèrent davantage dans le secteur public que les jeunes hommes (9 %), qui eux s'insèrent plus dans le secteur privé, avec un taux d'emploi à 43 %, contre 34 % pour les jeunes femmes. L'insertion est meilleure pour les sortants d'une formation relevant de la catégorie de la « production agricole » que de celle des « services » (52 % contre 46 %).

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Directrice de la publication: Magda Tomasini Auteurs: Robin Antoine (DEPP) - Charlotte Gauvin (DGER)

Édition : Johanna Sztanke Maquettiste : Frédéric Voiret

e-ISSN 2431-7632

▶ Pour la première fois, les résultats de l'insertion professionnelle issus d'InserJeunes sont diffusés pour la voie professionnelle scolaire agricole. La mesure de l'insertion professionnelle par le système d'information InserJeunes repose sur une méthodologie et des champs différents de ceux précédemment utilisés par l'enseignement agricole. Les résultats issus de ces deux dispositifs ne peuvent donc pas être directement comparés ы encadrés 1 et 2. Dans la suite de cette note, la désignation des lycéens professionnels et étudiants de niveau CAPa à BTSA sera réduite à la mention « lycéens professionnels ».

La moitié des lycéens inscrits en dernière année d'un cycle professionnel agricole sont en études l'année suivante

Parmi les inscrits en 2022-2023 en dernière année d'un cycle d'études de niveau CAPa à BTSA dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, la moitié (51 %) sont inscrits en études l'année suivante "Figure 1a. Ce taux est plus élevé que celui de la génération précédente (49 %). Moins le niveau de diplôme préparé est élevé, plus le taux de poursuite d'études est important. Parmi les élèves de niveau CAPa, 57 % poursuivent leurs études l'année suivante, contre

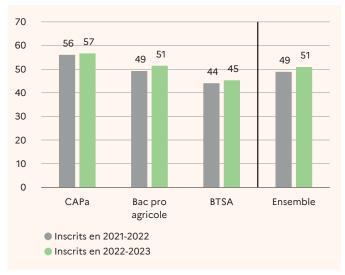
51 % des élèves de niveau baccalauréat professionnel agricole et 45 % des étudiants de niveau BTSA. Ces valeurs sont légèrement supérieures à celles de la génération précédente. Globalement, les jeunes hommes (qui représentent 47 % des inscrits en dernière année de formation professionnelle agricole) poursuivent plus leurs études que les jeunes femmes (54 % contre 48 %) (voir figure 1.1 en ligne). C'est particulièrement le cas pour le niveau baccalauréat professionnel agricole avec 58 % des jeunes hommes qui poursuivent leurs études contre 46 % des jeunes femmes (+ 12,3 points). À l'inverse, celles-ci poursuivent davantage leurs études à la suite d'un BTSA (+ 5,2 points) que leurs homologues masculins. Le taux de poursuite après un CAPa est équivalent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes (57 %). Parmi les jeunes inscrits en dernière année de formations en 2022-2023, 25 % poursuivent des études en apprentissage l'année suivante, 16 % dans un établissement agricole et 10 % dans une autre voie.

Un lycéen professionnel en formation agricole sur deux est en emploi salarié six mois après sa sortie d'études

En janvier 2024, soit six mois après leur sortie du système scolaire, 50 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en France : 38 % dans le secteur privé et 12 %

dans le secteur public \(\sigma\) figure 1b. Ce taux est en légère baisse par rapport à la génération sortie un an plus tôt (51 %), imputable à une baisse du taux d'emploi salarié privé (- 2,0 points), alors que le taux d'emploi public augmente légèrement (+ 0,8 point). Cette baisse du taux d'emploi à six mois par rapport à la génération précédente peut s'expliquer en partie par le contexte économique moins favorable à l'emploi des jeunes. En effet, début 2024, le taux de chômage des jeunes est plus élevé que début 2023 (voir bibliographie en ligne). Ces taux doivent être examinés au regard du dispositif InserJeunes qui ne permet pas de suivre l'emploi des indépendants et les emplois à l'étranger ≥ encadrés 1 et 2. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'accès à un emploi salarié est important. Six mois après la sortie d'études, 30 % des élèves issus d'un CAPa sont en emploi salarié, contre 50 % des sortants d'un baccalauréat professionnel agricole et 62 % des sortants d'un BTSA. L'insertion à six mois après un BTSA baisse de 1,9 point par rapport à la génération précédente (64 %) alors qu'il est équivalent pour les niveaux CAPa et baccalauréat professionnel agricole. En janvier 2024, 48 % des jeunes femmes sont en emploi salarié contre 52 % des jeunes hommes. Cet écart d'insertion peut s'expliquer en partie par une surreprésentation des jeunes hommes sortant de BTSA, diplôme à l'issue duquel

12 1a Taux de poursuite d'études des inscrits en dernière année de formation selon le diplôme préparé (en %)



Taux de poursuite d'études : ratio entre l'effectif d'élèves toujours inscrits en formation en année scolaire suivante (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation

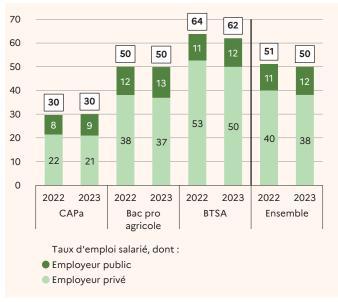
Lecture : parmi les lycéens en dernière année de baccalauréat professionnel agricole en 2022-2023, 51 % sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Ils étaient 49 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAPa en 2021-2022.

Champ : France hors Mayotte. Inscrits en dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture en 2021-2022 et en 2022-2023.

Source: DARES-DEPP-Inserleunes.

Réf. : Note d'Information, n° 25.11. DEPP

1 Taux d'emploi salarié à six mois selon le diplôme préparé



Taux d'emploi à six mois : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à six mois et l'effectif de sortants

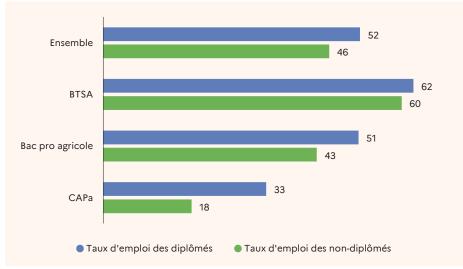
Lecture: 62 % des étudiants sortant en 2023 d'une dernière année de BTSA sont en emploi salarié (privé ou public) six mois après leur sortie du système scolaire. Ils étaient 64 % dans ce cas pour s sortants en 2022 d'une dernière année de BTSA

Champ: France hors Mayotte. Sortants en 2022 et 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, six mois après la fin des études.

Source : DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf.: Note d'Information, n° 25.11. DEPP

2 Taux d'emploi salarié à six mois selon le niveau de sortie et l'obtention du diplôme (en %)



Lecture : 51 % des lycéens sortis en 2023 d'un baccalauréat professionnel agricole en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi

salarié six mois après leur sortie d'études (43 % pour les non-diplômés). Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 13 % des lycéens en CAPa, 6 % des lycéens en baccalauréat professionnel agricole et 4 % des étudiants en BTSA. Ils sont exclus du champ pour cette figure. Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée

public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, six mois après la fin des études **Source** : DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf.: Note d'Information, n° 25.11. DEPP

l'insertion dans l'emploi salarié est meilleure qu'après un baccalauréat professionnel agricole ou un CAPa. En effet, 35 % des jeunes hommes sortent d'une formation de niveau BTSA contre 19 % des jeunes femmes. Six mois après la sorte d'études, 30 % des jeunes issus d'un CAPa sont en emploi salarié, contre 50 % des sortants d'un

baccalauréat professionnel agricole et 62 % des sortants d'un BTSA. L'insertion des jeunes femmes est moins bonne que celles des jeunes hommes à la sortie d'un CAPa (- 3,3 points) et d'un baccalauréat professionnel agricole (- 2,9 points). Elle est en revanche plus élevée à l'issue d'un BTSA (+ 2,8 points).

Les lycéennes professionnelles davantage en emploi dans le secteur public que les lycéens

Quel que soit le niveau de diplôme, les jeunes femmes s'insèrent davantage dans le secteur public que les jeunes hommes (14 % contre 9 %). Ceci est particulièrement notable six mois après la sortie d'un baccalauréat professionnel agricole, où elles sont deux fois plus en emploi dans le secteur public que leurs homologues masculins (16 % contre 8 %). Cette meilleure insertion des jeunes femmes dans le secteur public peut s'expliquer en partie par une surreprésentation de ces dernières dans les formations offrant davantage de débouchés dans ce secteur. En revanche, les jeunes hommes s'insèrent globalement plus dans le secteur privé que les jeunes femmes (43 % contre 34 %).

Plus finement, certaines formations sont associées à des niveaux importants d'insertion dans le secteur public. C'est notamment le cas pour le baccalauréat professionnel agricole « services aux personnes et aux territoires » (50 % de sortants en emploi salarié, dont 19 % dans le secteur public) ou encore le BTSA « gestion et protection de la nature » (58 %, dont 25 % dans le secteur public).

Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

Les lycéens professionnels sortant d'un CAPa, d'un baccalauréat professionnel agricole ou d'un BTSA sont 82 % à obtenir leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 52 % des lycéens diplômés sont en emploi salarié, contre 46 % des non-diplômés ≥ figure 2. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAPa (33 % contre 18 %) que pour les sortants d'un baccalauréat professionnel agricole (51 % contre 43 %). Le bénéfice de l'obtention du diplôme sur le niveau d'insertion à six mois s'estompe pour les sortants d'un BTSA (62 % contre 60 %).

Une meilleure insertion professionnelle quand le représentant légal est agriculteur et moindre quand il est sans activité

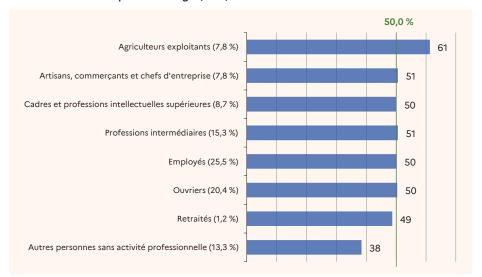
En janvier 2024, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est « agriculteur exploitant » est nettement supérieur à celui de l'ensemble des jeunes sortis d'études en 2023 (61 % contre 50 %) ¥ figure 3. Cet avantage s'observe à tous les niveaux de diplôme, quel que soit le domaine de spécialité.

À l'inverse, parmi les 13 % de sortants dont le représentant légal est « sans activité professionnelle », 38 % ont trouvé un emploi salarié six mois après la sortie du système scolaire, soit 12 points de moins que l'ensemble des sortants. Cette moindre insertion s'observe quels que soient le niveau de diplôme et le domaine de spécialité. L'absence de réseau professionnel, l'éloignement du marché du travail des représentants légaux ou le manque de ressources pour pouvoir être mobile géographiquement rendent en effet plus difficile leur insertion professionnelle. Pour les sortants dont le représentant légal n'est ni « agriculteur exploitant » ni « sans activité professionnelle », il n'y a pas de différence notable en matière d'insertion (autour de 50 %).

Une bonne insertion à la suite d'une formation relevant de la spécialité « production agricole »

L'insertion professionnelle diffère selon les domaines de spécialité de formation. Les trois domaines « agriculture », « alimentation et agroalimentaire transformation » et « services aux personnes (santé, social) »

3 Taux d'emploi salarié à six mois des lycéens sortant de formation professionnelle agricole selon la PCS du représentant légal (en %)



Lecture : 51 % des lycéens professionnels sortant de formation agricole en 2023, et dont le représentant légal est « profession intermédiaire », sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire.

Note : 50,0 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens professionnels sortant d'études en 2023. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves sortants (15,3 % des lycéens sortant d'une formation professionnelle agricole ont un représentant légal dont la PCS est « profession intermédiaire »).
L'information sur la PCS du représentant légal n'est pas connue pour 4 % des sortants. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Champ: France hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, six mois après la fin des études. **Source**: DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf.: Note d'Information, n° 25.11. DEPP

4 Taux d'emploi à six mois des lycéens sortant de formation professionnelle agricole, selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé (en %)

| Spécialité | Domaine de spécialité | CAPa | Bac pro agricole | BTSA | Ensemble |
|------------------------|---|------|---------------------|------|----------|
| Ensemble | Ensemble (100 %) | 30 | 50 | 62 | 50 |
| Production agricole | Agriculture (56,2 %) | 29 | 50 | 61 | 52 |
| | Dont NSF spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture (17,2 %) | n.s | 54 | 67 | 60 |
| | Dont NSF productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures (7,2 %) | 25 | 40 | 52 | 40 |
| | Dont NSF productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux (12,3 %) | 41 | 50 | 64 | 53 |
| | Dont NSF forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche (10,1 %) | 29 | 48 | 58 | 54 |
| | Dont NSF aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport (9,4 %) | 29 | 49 | 59 | 46 |
| | Alimentation et agroalimentaire transformation (7,3 %) | n.s | 44 | 69 | 53 |
| | Énergie, chimie, métallurgie (< 0,5 %) | | | n.s | n.s |
| | Matériaux souples (< 0,5 %) | n.s | | | n.s |
| | Mécanique et structures métalliques (< 0,5 %) | n.s | 88 | | 79 |
| | Technologies industrielles (< 0,5 %) | | n.s | n.s | n.s |
| | Ensemble production (63,7 %) | 29 | 50 | 62 | 52 |
| Services | Commerce, vente (0,5 %) | 43 | 49 | n.s | 45 |
| | Finances, comptabilité (1,4 %) | | n.s | 54 | 54 |
| | Services aux personnes (santé, social) (33,5 %) | 30 | 50 | | 45 |
| | Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) (0,9 %) | | | 69 | 69 |
| | Ensemble services (36,3 %) | 30 | 50 | 60 | 46 |

Lecture : 53 % des lycéens sortant en 2023 de formation professionnelle agricole en « alimentation et agroalimentaire transformation » sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études. Au sein de ce domaine, 44 % des sortants en 2023 de baccalauréat professionnel agricole sont en emploi salarié six mois après.

Note: 'n.s': taux non significatif car concerne moins de 20 sortants. Les données entre parenthèses représentent le poids de la

spécialité de formation parmi l'ensemble des sortants (7,3 % des lycéens sortis de formation professionnelle agricole en 2023 sont issus d'une formation relevant du domaine de spécialité « alimentation et agroalimentaire transformation »). Le regroupement des spécialités en domaines utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômes des lycéens et des apprentis. Les groupes de spécialités classiques en NSF (3 positions) sont présentés pour le domaine de « l'agriculture ».

Champ: France hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, six mois après la fin des études

Source : DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf.: Note d'Information, n° 25.11. DEPP

représentent à eux seuls la quasi-totalité des jeunes sortant d'une dernière année de formation professionnelle agricole (97 %). Les domaines « agriculture » (56 % des sortants) et « alimentation et agroalimentaire transformation » (7 % des sortants) relèvent du champ de la production agricole, où les jeunes hommes représentent 60 % des sortants. Le domaine des « services aux personnes (santé, social) » relève quant à lui des services, les jeunes hommes y sont beaucoup moins présents, et constituent 18 % des sortants.

En janvier 2024, le niveau d'insertion dans un emploi salarié des sortants du domaine de l'« agriculture » est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des sortants (52 % contre 50 %) **\(\sigma\) figure 4**. C'est également le cas pour les sortants du domaine de l'« alimentation et agroalimentaire transformation » (53 % contre 50 %). D'ailleurs, les sortants de BTSA de ce domaine de formation bénéficient du meilleur taux d'insertion en emploi salarié, avec 69 % d'entre eux en emploi six mois après une des formations de ce domaine. À un niveau encore plus fin, certains diplômes sont associés à des niveaux d'insertion encore plus élevés : 72 % des sortants des BTSA « analyses agricoles biologiques et biotechnologiques » sont en emploi salarié six mois après la fin de leurs études

Dans le domaine de l'« agriculture », de fortes disparités s'observent en matière d'insertion professionnelle selon les groupes de spécialité : 60 % des sortants de « spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture » sont en emploi salarié, contre 40 % pour ceux issus de « productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures ».

Le domaine des « services aux personnes (santé, social) » représente un tiers des sortants d'une formation professionnelle agricole. Le niveau d'insertion professionnelle des sortants de ce domaine est moins élevé que pour l'ensemble des lycéens (45 % contre 50 %). Cette moins bonne insertion pour les sortants d'une formation relevant des services peut s'expliquer par une offre limitée de formations en BTSA, diplôme

qui, comparé aux autres, offre une meilleure insertion. En effet, l'offre de formations de niveau BTSA est beaucoup plus importante au sein des domaines relevant de la production agricole que de ceux relevant des services. Ainsi, 39 % des inscrits en dernière année d'un baccalauréat professionnel agricole issus de la spécialité des services poursuivent leurs études, contre 58 % pour ceux provenant de la spécialité de la production agricole (voir figure 4.1 en ligne).

Aux niveaux CAPa et baccalauréats professionnels agricoles, les jeunes hommes ont un niveau d'insertion plus élevé que les jeunes femmes à l'issue d'une formation relevant de la spécialité de la production agricole. À l'inverse, au niveau BTSA, ce sont les jeunes femmes qui s'insèrent mieux que les jeunes hommes (voir figure 4.2 en ligne).

ENCADRÉ 1 - MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION INSERJEUNES

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et des bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation ;
- devenir des jeunes après la formation.

Ce système d'information permet de répondre à la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018.

ENCADRÉ 2 - UNE PREMIÈRE PUBLICATION SUR LES LYCÉENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE AGRICOLE

Jusqu'à présent, le dispositif InserJeunes permettait de rendre compte du devenir des jeunes inscrits en dernière année d'une formation professionnelle de niveau 3 à 5 (CAP, baccalauréat professionnel et BTS), dispensée dans un établissement public local d'enseignement (EPLE) ou dans un lycée privé sous contrat, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Cette année, les premiers résultats d'insertion professionnelle des jeunes inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'agriculture sont publiés à partir des données d'InserJeunes.

InserJeunes permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Cette temporalité est pertinente pour le secteur agricole dont l'emploi fluctue au cours de l'année en raison des contrats saisonniers et des besoins spécifiques en main-d'œuvre liés aux différentes activités agricoles, telles que la viticulture, la culture des céréales ou la production fruitière. Ces contrats sont particulièrement concentrés pendant la période estivale. Il est ainsi déterminant de pouvoir mesurer l'insertion professionnelle des sortants de formations de la voie professionnelle scolaire agricole à différents moments de l'année, notamment en janvier et en juillet. Par ailleurs, mesurer l'évolution de l'emploi salarié jusqu'à deux ans après la sortie de ces formations permet de mieux comprendre les trajectoires d'insertion dans les métiers agricoles. Le dispositif InserJeunes succède aux « enquêtes annuelles sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole » de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Cependant, les taux d'insertion mesurés entre les deux dispositifs ne sont pas comparables directement, et la transition vers le système d'information InserJeunes provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, six mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes de la DGER le faisaient sept mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes de la DGER étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation et une non-réponse importante (52 % pour l'enquête DGER sur les sortants en 2021) pouvant entraîner un biais sur le taux d'emploi estimé.

En revanche, l'aspect déclaratif dans les enquêtes de la DGER permettait de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les déclarations sociales nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations. Cela exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs (ces types d'emplois représentaient 4 % des sortants en 2021 selon l'enquête DGER), les salariés des particuliers employeurs et l'emploi à l'étranger.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.11, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information